

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 59-2019

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	10/07/2019
Présents	12
Absents	11
Procurations	0
Votants	12

Par suite d'une convocation en date du dix juillet deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le seize juillet deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents : DILLON Valérie, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Décision modificative n° 2

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations et propose la décision modificative n° 2 :

Décision Modificative n° 2 - 2019

FONCTIONNEMENT DÉPENSES			
ARTICLE	PRÉVU BP	DM2	BP RECTIFIÉ
011-60632	182 793,00	295,00	183 088,00
011-6282	0,00	2 000,00	2 000,00
023	578 904,00	0,00	578 904,00

TOTAL DM2 2 295,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES			
ARTICLE	PRÉVU BP	DM2	BP RECTIFIÉ
7478 CNC	5 000,00	2 440,00	7 440,00
042 régie	201 990,00	-145,00	201 845,00

TOTAL DM2 2 295,00 €

INVESTISSEMENT DÉPENSES			
ARTICLE	PRÉVU BP	DM2	BP RECTIFIÉ
OP 14	169 921,92 €	-6 000,00 €	163 921,92 €
OP 39	3 000,00 €	-3 000,00 €	0,00 €
OP 40-	655,20	1 500,00	2 155,20
OP 41	61 411,20	-8 000,00	53 411,20
op 48	8 300,00	18 000,00	26 300,00
OP 61	4 885,00	-1 525,00	3 360,00
OP 63	65 966,00	16 000,00	81 966,00
040 régie	201 990,00	-145,00	201 845,00

TOTAL DM2 16 830,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES			
ARTICLE	PRÉVU BP	DM2	BP RECTIFIÉ
OP46 1323 FDAL 2019	0,00	23 500,00	23 500,00
OP63 1323 FDAL 2019	0,00	16 000,00	16 000,00
OP14 1323 FDAL 2019	0,00	24 800,00	24 800,00
OP14 1321 DETR 2019	4 999,97	64 870,00	69 869,97
OP12 1321 DRAC Façade mairie	0,00	57 030,00	57 030,00
164 emprunt	603 786,15	-170 270,00	433 516,15
024 cession	200 000,00	900,00	200 900,00
021	578 904,00	0,00	578 904,00

TOTAL DM2 16 830,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessus,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




Nicole QUILLIEN